



DEFENSE INCENDIE

La Municipalité encourage vivement chaque ménage à posséder une couverture anti-feu afin d'être équipé en cas de départ d'un feu dans la cuisine ou l'habitation. On les trouve facilement dans les magasins de bricolage.



OFFRE D'EMPLOI

Suite au départ de la titulaire, la Municipalité met au concours le poste de concierge des communs du bâtiment de l'auberge. Il s'agit de l'entretien des corridors, de la salle communale et des sanitaires. Cela représente 6h de travail par mois payé en heure de commune.

Pour tout renseignement s'adresser à Anne Moulinneuf, Municipale responsable des bâtiments : 077 430 55 88 ou moulinneufcalame@gmail.com

MEMENTO

20.10.21 16h00-20h00 Don du sang, Orbe, salle du Casino

28.11.21 08h00-09h00 Votation fédérale et élection communale

14.12.21 20h00 Conseil général

Les Clées **INFO** n°24 La Russille



Bulletin d'information de la commune des Clées

Octobre 2021

www.lesclees.ch

admin@lesclees.ch

024 441 55 22

Grefe : mardi 9h30-11h30

Contrôle des habitants : mardi 18h-19h30

mercredi sur rendez-vous

Déchèterie : mercredi 18h-19h - samedi 10h-11h30



CONSEIL GENERAL

Lors de la séance du 28 septembre dernier, les autorités communales ont pris acte des démissions avec effet immédiat de Mme Micheline Conod et au 1^{er} octobre 2021 de M. Gérard Conod.

La Municipalité remercie sincèrement la Municipale et le Syndic démissionnaires pour le travail accompli. Elle tient tout particulièrement à

saluer l'investissement de Gérard Conod envers la commune lors de ces 8 dernières années.

Dans l'attente de l'élection complémentaire prévue le 28 novembre prochain, la Municipalité en place s'est répartie les dicastères de la manière suivante :

Mirjam Petermann 076 396 16 78 : Service des eaux et épuration, police, protection civile, administration générale, finances et urbanisme.

Anne Moulinneuf 077 430 55 88 : Bâtiments et terrains communaux, affaires sociales, énergie et environnement, police des constructions, défense incendie.

Vincent Lambercy 079 336 58 91 : Forêts et chemins forestiers, cimetière, écoles, tourisme, gestion des déchets et ordures ménagères, routes, éclairage public.

Le Conseil a aussi adopté le préavis n°1/21-26 pour l'autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2021-2026.



ELECTIONS

Nous vous informons que deux postes sont à repourvoir à la Municipalité.

Les dossiers de candidature sont à disposition au greffe municipal.

La date limite de dépôt des listes de candidature à la Municipalité est fixée **au 18 octobre 2021 à midi**, au greffe municipal. Le bureau sera ouvert exceptionnellement de 11h00 à 12h00 ce jour-là.

Les votations et élections sont agendées au **28 novembre 2021**



ECONOMIES D'ENERGIE

Eteindre les téléviseurs, chaînes-hi-fi et ordinateurs lorsqu'on n'en a pas l'usage. Laisser les appareils en mode veille consomme jusqu'à 10% d'électricité en plus !



ELAGAGES

En application des dispositions de la Loi sur les routes, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les haies et les arbres en bordure des voies publiques (chemins bétonnés et forestiers compris), ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.

Les branches qui dépassent les limites de propriété et pouvant gêner le passage des véhicules, machines agricoles ou piétons, doivent être coupées.

Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

Chemins agricoles

Les propriétaires et fermiers doivent faucher les banquettes bordant leurs terrains.

La Municipalité remercie chacun de bien vouloir se conformer à ces directives faute de quoi, **dès le 30 octobre prochain**, elle fera exécuter les travaux de fauchage et de taille aux frais des propriétaires, sans avis préalable.